

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON

VENTE PAR ENCHÈRES RONDES SUCCESSIVES D'ENVELOPPES SCÉLLÉES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, Galina Papantcheva, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston:

QUE la vente de l'immeuble situé au **111, rue Béliveau**, anciennement utilisé comme caserne incendie, aura lieu selon un processus d'enchères par rondes successives d'enveloppes scellées.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE

Adresse : 111, rue Béliveau, Saint-Léonard-d'Aston

Superficie du terrain : 1 452,20 m²

Désignation cadastrale : Lot 5 230 898 du cadastre du Québec

Usage actuel : ancienne caserne incendie

Conditions de vente : immeuble vendu **sans garantie légale**, aux risques et périls de l'acheteur

Usages permis : à vérifier auprès de la **MRC de Nicolet-Yamaska**

L'acheteur s'engage à respecter les usages autorisés dans cette zone.

2. VISITE DE L'IMMEUBLE

Une visite publique **sur rendez-vous** aura lieu le **27 mai 2026**

Prise de rendez-vous : M. Frédéric Marcotte au 819 698-3503.

3. MONTANT DE DÉPART

Pour participer à la première ronde, chaque soumissionnaire doit déposer une offre **égale ou supérieure à 390 000 \$**.

4. DROIT DE RÉSERVE SECRET

La Municipalité a fixé un droit de réserve secret, lequel sera annoncé uniquement lorsqu'une offre l'aura atteint ou dépassé.

Aucun montant ne sera divulgué avant ce moment.

5. DÉPÔT DES OFFRES – PREMIÈRE RONDE

Les offres doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention :

« Offre – Vente de l'immeuble du 111, rue Béliveau »

Date limite : 4 juin 2026 à 12 h

Lieu :

Hôtel de ville

444, rue de l'Exposition

Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

AVIS PUBLIC

Les instructions complètes entourant la vente aux enchères ainsi que les formulaires de soumission sont disponibles à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture du bureau.

6. DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

1. **Début des enchères : 4 juin 2026 à 13 h**, avec l'ouverture simultanée des enveloppes de la première ronde.
2. Annonce des montants soumis (sans identification des soumissionnaires).
3. Dépôt des enveloppes pour les rondes subséquentes, chaque nouvelle offre devant être supérieure à la meilleure offre annoncée.
4. Chaque ronde sera espacée d'environ **10 minutes**; l'heure limite de dépôt sera annoncée après chaque ouverture.
5. Les rondes se poursuivront jusqu'à cessation des surenchères ou jusqu'au nombre maximal déterminé par la Municipalité.
6. La Municipalité annoncera lorsque le **droit de réserve secret** aura été atteint.


7. RÉSERVES

La Municipalité peut refuser toute offre, même la plus élevée, si elle ne rencontre pas le droit de réserve ou n'est pas jugée avantageuse.

8. RESPONSABLE

Madame **Galina Papantcheva**, directrice générale, ou toute personne désignée par ses soins.

DONNÉ à Saint-Léonard-d'Aston ce 13^e jour du mois de mai de 2026.



Galina Papantcheva
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Galina Papantcheva**, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 13 mai 2026 entre 10 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mai 2026.



Galina Papantcheva
Directrice générale et greffière-trésorière